

## Politique : Nettoyage des lieux

Date :

Date de révision :

**Objectif** : Le maintien d'un environnement de soins propre et sécuritaire est essentiel à la prévention et au contrôle des infections (PCI) et fait partie intégrante de la sécurité des patients et du personnel. Le nettoyage et la désinfection des lieux devraient être faits de façon systématique et cohérente afin d'offrir un environnement sécuritaire et hygiénique. La responsabilité en matière de nettoyage doit être clairement définie et bien comprise.

Les cabinets et les cliniques peuvent être divisés en trois composantes aux fins du nettoyage des lieux :

- La **composante aire publique** est constituée des lieux publics du cabinet ou de la clinique où aucun soin n'est prodigué aux patients. Elle comprend les salles d'attente, les bureaux, les corridors et les aires de service. Les zones faisant partie des aires publiques sont nettoyées avec un détergent.
- La **composante aire clinique** est constituée des lieux où l'on prodigue des soins aux patients. Elle comprend, entre autres, les salles d'examen, les salles d'intervention, les salles de bain ainsi que les locaux destinés aux diagnostics et aux traitements. Les zones faisant partie de cette composante sont nettoyées avec un détergent, puis désinfectées avec un produit approuvé pour les milieux de soins. Les surfaces souvent touchées peuvent nécessiter un nettoyage plus fréquent.

### **Les principes suivants doivent être respectés lors du nettoyage des cliniques et des cabinets :**

- Les surfaces et les objets doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement avec un nettoyant de surface approuvé et un désinfectant à faible action approuvé pour les hôpitaux.
- À propos des produits nettoyants et désinfectants approuvés pour les hôpitaux :
  - Les produits qui contiennent un désinfectant doivent porter un numéro d'identification du médicament (DIN) attribué par Santé Canada (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/base-donnees-produits-pharmaceutiques.html>).
  - L'utilisation des produits nettoyants et désinfectants doit respecter les recommandations du fabricant en ce qui a trait à la dilution, à la température, à la dureté de l'eau et au temps de contact.
  - Les produits doivent être utilisés conformément à leur fiche signalétique (FS).
- Les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au temps de contact, à l'entreposage et à la durée de conservation d'un produit désinfectant doivent également être respectées.
- Les lieux de l'aire clinique doivent être dégagés pour faciliter le nettoyage.
- Les surfaces de contact cliniques (p. ex., tables d'examen, surfaces d'intervention, etc.) doivent être nettoyées et désinfectées entre chaque patient.
- Le matériel non invasif (qui touche seulement de la peau intacte) doit être désinfecté avec un tissu et un désinfectant à faible action entre chaque patient, en respectant le temps de contact recommandé par le fabricant.

## Logo ou en-tête de l'établissement

- Toutes les surfaces (tables d'examen, planchers, toilettes, etc.) doivent être nettoyées et désinfectées dès qu'elles sont visiblement souillées par du sang, des liquides organiques, des sécrétions ou des excréments.
- Les cabinets et les cliniques doivent être complètement nettoyés à la fin de chaque journée. Les ordures doivent être ramassées, les planchers lavés et les tapis nettoyés à l'aspirateur. Les fournitures doivent être remplacées au besoin (p. ex., savon, DMBA, serviettes en papier, papier de toilette, ÉPI), et les contenants pour objets tranchants, scellés, retirés et remplacés s'ils sont pleins. Les objets souvent touchés (p. ex., poignées de porte, téléphones) doivent être nettoyés et désinfectés.
- Le personnel et les entrepreneurs chargés du nettoyage des lieux doivent respecter les politiques et procédures des cliniques et des cabinets.

## Références

1. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique*, 1<sup>re</sup> révision, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, avril 2015.  
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-clinical-office-practice.pdf?la=fr>
2. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé*, 3<sup>e</sup> édition, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018.  
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-environmental-cleaning.pdf?la=fr>